



CONSEIL COMMUNAL 2017-2020

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier François Ramondt-Fragnière Jasmine Viret Loïc
Secrétaire	Fragnière Michel

Lieu et date Salle communale bâtiment administratif / mardi 18.06.2019 à 20h10.

Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 20h10 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H-9 F-0) ainsi qu'au Conseil communal. Il excuse l'absence de Mme Ramondt-Fragnière Jasmine, conseillère communale, en vacances d'été. Il salue la présence de M. Fabrice Cagnazzo, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur ainsi que celle de M. Christophe Friggieri, nouveau responsable du service technique communal dès le 1^{er} mai 2019.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 22 mai 2019 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 13 juin 2019 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No 15.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 11.12.2018
3. Lecture des comptes communaux 2018
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2018
6. Informations relatives à l'aménagement du territoire
7. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Christophe Friggieri en qualité de scrutateur.

2. Approbation du procès-verbal du 11.12.2018

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 11.12.2018 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 15 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire. Soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.



Assemblée primaire du 18 juin 2019

3. Lecture des comptes communaux 2018

François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et fait un tour d'horizon des comptes de fonctionnement et d'investissements qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat **avant** amortissements comptables

Charges financières	3'739'465.06
Revenus financiers	4'161'392.97

Marge d'autofinancement **421'927.91**

Résultat **après** amortissements comptables

Marge d'autofinancement	421'927.91
Amortissements ordinaires	322'009.95
Amortissements complémentaires	0.00

Excédent de revenus **99'917.96**

INVESTISSEMENTS

Dépenses	228'024.25
Recettes	22'914.30

Investissements nets **205'109.95**

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	421'927.91
Investissements nets	205'109.95

Excédent de financement **216'817.96**

Compte tenu des éléments ci-dessus la fortune nette augmente de CHF 99'917.96 et s'élève désormais à CHF 2'403'312.- contre CHF 2'303'394.- au 31.12.2017. Du fait de ses résultats, la fortune nette par habitant se monte à CHF 1'268.- au 31.12.2018 contre CHF 741.- au 31.12.2017.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

4. Rapport de l'organe de contrôle

M. le président passe ensuite la parole à M. Fabrice Cagnazzo qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 20 mai 2019.

5. Approbation des comptes communaux 2018

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 20 mai 2019 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.



COMMUNE DE
DE VEYSONNAZ

Assemblée primaire du 18 juin 2019

Les comptes tels que présentés ne soulèvent aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des membres présents sans abstention, les comptes 2018 de la Commune de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. Informations relatives à l'aménagement du territoire

M. David Théoduloz, en sa qualité de président de la commission communale de l'aménagement du territoire, renseigne l'Assemblée sur les démarches et processus relatifs aux décisions que devront prendre les communes valaisannes dans le cadre de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

Il expose les règles de base concernant la manière de délimiter le périmètre d'urbanisation comprenant les zones à bâtir ainsi que les zones d'attente. Il présente les caractéristiques sans entrer trop dans les détails pour notre commune ainsi que les projections que devra atteindre la commune de Veysonnaz.

Une présentation plus détaillée du projet d'aménagement du territoire et du règlement communal des constructions avec des éléments plus concrets sera effectuée lors de la prochaine Assemblée primaire de décembre 2019.

7. Divers

Avant de donner la parole à l'Assemblée, M. le président donne quelques informations sur l'état des projets en cours, notamment sur les travaux routiers à réaliser sur la route de Pra, la route de la Crête et l'aménagement d'un trottoir à l'entrée du village sur la route de Beuson.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 20h45.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à rester dans la salle afin de partager le verre de l'amitié.

Patrick Lathion
Président

COMMUNE DE VEYSONNAZ



Michel Fragnière
Secrétaire